Image not found or type unknown

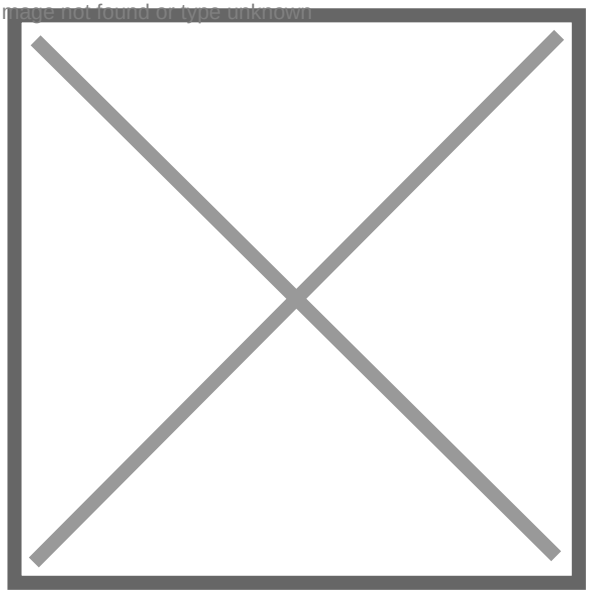

Besoin d'aide!! droit public et indemnisation perte emploi

Par **aleksandra40**, le **02/03/2010** à **07:32**

Bonjour,

J'ai été 3 ans en CDD (8 contrats de 2, 3 ou 6 mois) renouvelés à l'hopital public. Sur la fin, j'ai eu des retards de paiements de salaire, des contrats de travails non signés, .. J'ai donc changé d'employeur à la fin d'un CDD, en leur précisant par courier que je ne renouvelais pas. Je suis donc allée dans le privé pour un CDD de 9mois (supérieur) et mieux payé (500 euros de plus) .
Le privé ne me renouvelle pas et je me retrouve au chomage depuis un mois.
Le pole emploi refuse de m'indemniser en me renvoyant a mon employeur public.
Mon employeur public me répond que pour eux c'est considéré comme un depart volontaire et donc refuse de m'indemniser.
Quel recours si ils ne parlent pas le même lanage et se renvoient la balle???
Je suis sans aucun revenu (0 euros!) Je ne pourrai pas tenir longtemps...

Merci beaucoup à ceux qui pourront m'aider!!!

Par **Cleyo**, le **02/03/2010** à **23:56**

Bonsoir,

Votre départ du public peut être considéré comme une démission, donc pas d'indemnisation.

Mais vous avez cotisé 9 mois dans le privé : cela devrait vous donner des droits aux allocations. Je pense que le pole emploi commet une erreur. Attention, vous avez deux mois pour contester leur décision !

Cleyo

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés